

Modalités et conditions de l'OPERATION «Murales Condensation» De Dietrich du 01/10/2019 au 30/11/2019

La marque DE DIETRICH, représentée par la société BDR Thermea France SAS au capital de 229 288 696 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Gare, 67580 MERTZWILLER, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 833 457 211, propose à partir du 01/10/2019 et jusqu'au 30/11/2019, une opération promotionnelle nommée «Murales Condensation» selon les modalités et conditions décrites ci-dessous :

Offre réservée uniquement aux professionnels, installateurs de chauffage hors réseau de prescription et constructeurs de maisons individuelles résidant en France Métropolitaine ayant acheté au minimum 3 appareils des gammes de chaudières murales à condensation **De Dietrich Evodens AMC, Naneo EMC, Vivadens MCR** de puissance inférieure ou égale à 36 kW auprès des distributeurs de la marque, à partir du 01/10/2019 jusqu'au 30/11/2019 et ayant rempli correctement un formulaire de demande en ligne pour l'activation de l'avantage lié sur le site dédié à l'opération www.murales.dedietrich-thermique.fr et joint les pièces justificatives demandées. La déclaration d'achat est possible jusqu'au 15/12/2019.

Un seul déclaratif de maximum 5 chaudières sur la période est possible.

Le déclaratif peut contenir tous les produits des gammes des citées ci-dessus (par exemple : une chaudière Evodens AMC + une chaudière Naneo EMC + une chaudière Vivadens MCR).

L'avantage consiste, sous réserve de validation de la demande par De Dietrich, en une carte cadeau dématérialisée d'un montant de 300 € pour le déclaratif **d'achat simultané de 3 chaudières**, 400 € pour le déclaratif **d'achat simultané de 4 chaudières** et 500 € pour le **déclaratif d'achat simultané de 5 chaudières**.

La carte cadeau dématérialisée est envoyée au client installateur après vérification et validation des éléments déclarés sur le site dédié à l'opération **dans un délai d'environ un mois**. Elle est envoyée au client professionnel par mail à l'adresse communiquée dans le formulaire lors de la saisie des informations sur le site dédié à l'opération et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Toute demande erronée, incomplète ou envoyée après le 15 décembre 2019 ou dont les pièces justificatives sont manquantes ou ne correspondent pas au cadre de l'offre, sera refusée. Toute réclamation formulée après le 15 janvier 2020 ne sera plus analysée ni traitée.

Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Liste des appareils éligibles :

Chaudières murales à condensation

- **NANEO** : EMC-S 24, EMC-S 34, EMC-S 24/BS 80, EMC-S 34/BS 80, EMC-S 24/BS 130, EMC-S 34/BS 130, EMC-S 24/28 MI, EMC-S 30/35 MI, EMC-S 34/39 MI, EMC-M 24, EMC-M 24/BS 80, EMC-M 24/BS 130, EMC-M 24/28 MI, EMC-M 30/35 MI, EMC-M 34/39 MI
- **VIVADENS** : MCR 24 PLUS, MCR 24/28 BIC PLUS, MCR 24 PLUS/BS 80, MCR 24 PLUS/BS 130, MCR 24/28 MI PLUS, MCR 30/35 MI PLUS, MCR 34/39 MI PLUS
- **EVODENS** : AMC 10, AMC 15, AMC 25, AMC 35, AMC 15/BS 60, AMC 25/BS 60, AMC 35/BS 60, AMC 10/BS 130, AMC 15/BS 130, AMC 25/BS 130, AMC 35/BS 130, AMC 25/28 BIC, AMC 25/39 BIC, AMC 25/28 MI